

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : Chantal Fortin

<https://www.cadre21.org/membres/c-fortin-cssmv-gouv-qc-ca>

Date d'obtention : 2021-07-07 00:12:22

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Lorsqu'un élève vient nous voir en lien avec de la pornographie juvénile (sexto, échange d'images/de vidéos) il est très important de bien l'accueillir. L'élève ne doit pas se sentir jugé. Nous devons le rassurer, le soutenir et lui faire sentir qu'il fait partie de la solution. Par la suite, nous devons utiliser la grille afin de bien cerner la situation. Cette grille nous permettra de comprendre le contexte des événements, la nature des gestes posés, les images partagées. Nous allons également pouvoir cerner les intentions derrière le partage d'images ainsi que l'ampleur du partage. En troisième lieu, nous devons vérifier l'information auprès de tous les acteurs mentionnés de façon individuelle. Si le geste nous semble malveillant, nous devons nous référer à la police. Toutefois, il est possible qu'à cette étape, nous ne soyons pas encore en mesure de porter un jugement sur la portée du geste. Il nous faut alors rencontrer l'instigateur. Avec cette rencontre, nous pourrions certainement déterminer s'il s'agit d'un geste malveillant ou impulsif.

Peu importe notre conclusion, nous devons, par la suite, contacter le service de police qui s'occupera de la suite. Soit une enquête policière dans le cas d'un geste malveillant soit une rencontre afin de sensibiliser les jeunes sur les impacts du partage de ce genre d'images ou de vidéos.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Lors d'une intervention Sexto, je devrais être très vigilante afin de ne pas sauter des étapes. Je dois rencontrer tous les jeunes mentionnés afin de me faire un portrait complet de la situation. Je ne dois pas sauter aux conclusions trop rapidement. Je dois être bienveillante envers tous ces jeunes car ils vivent des situations qui fragilisent leur estime de soi. Je dois protéger les victimes et ne pas présumer que l'instigateur est coupable. Il s'agit d'éducation dans plusieurs cas. Toutefois, toutes les situations doivent être prises au sérieux. Par contre, je ne dois pas devenir un mandataire du service de police ni prendre la responsabilité de ce qui se passe en dehors de l'école. Cela ne m'empêche pas de supporter mon élève s'il vit quelque chose à l'extérieur mais à ce moment-là, je ne suis pas responsable de l'"enquête".

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je crois que ce qui sera le plus délicat, dans des situations semblables, ce sera d'être la plus objective possible, de ramasser des faits seulement, de faire attention à ne poser que les questions du questionnaire car il s'agit, selon moi, d'une grande responsabilité. Je devrai également utiliser l'aide-mémoire afin de ne rien oublier. Il sera également important d'être vigilant afin de contacter les policiers au bon moment en fonction de la situation donc je devrai bien analyser les réponses. Pendant ce temps, je devrai également être rassurante, accueillante et bienveillante. Finalement, il sera important de prendre notre temps de bien analyser mais quand même poser des gestes rapidement afin de limiter les dégâts.